

Le 21 novembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KARA, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

**Procurations** : Madame KHEBRARA à Monsieur MONTEUX, Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur MARRET à Monsieur INCORVAIA.

**Secrétaire** : Madame DUCREUX.

-----

**Objet : Théâtre du Parc - Convention d'objectifs 2022-2025 avec le Département et la Région**

Monsieur le Maire expose que le Théâtre du Parc, reconnu pour son engagement en direction de la danse et de l'art du mouvement, est labellisé Scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes et Scène départementale Loire.

Il rappelle que depuis de nombreuses années, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Loire apportent leur soutien et accompagnent le projet artistique et culturel de la Commune. En 2018, ce soutien institutionnel s'est traduit par la signature d'une convention triennale entre la Ville d'Andrézieux-Bouthéon, le Département de la Loire et la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour une durée de 4 ans. Ce conventionnement ayant pris fin en 2021, les institutions proposent la signature d'une nouvelle convention pour maintenir ce partenariat de 2022 à 2025.

Monsieur le Maire propose d'approuver une convention d'objectifs qui détaille les engagements de chacune des parties et fixe les conditions d'octroi de subventions.

Il annonce que les montants de subventions suite aux dépôts des dossiers pour 2022, pourraient être de :

- Pour le Département : **26 000 €** (23 000 € en 2018),
- Pour la Région : **40 000 €** (35 000 € en 2018),
- Pour la DRAC – aide à la Danse : **25 000 €** (20 000 € en 2018),
- Pour la DRAC – aide à l'action culturelle : **16 500 €** (12 000 € en 2018).

Soit au total : **107 500 €** pour 2022 (90 000 € attribués en 2018).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20221122-2022-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Publication : 24/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Il précise que la Commune, au travers de la Convention, s'engage à :

- Développer la programmation pluridisciplinaire à destination du tout public et du jeune public,
- Soutenir les compagnies de danse locales ainsi que les artistes associés : soutien technique, matériel et humain en mettant à disposition le plateau et le personnel du théâtre,
- Coproduire chaque année au moins trois spectacles dont le soutien financier peut varier de 2 500 € à 5 000 €,
- Mentionner le soutien financier des partenaires publics et faire apparaître le logotype.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs avec la Région et le Département, relative à la programmation du Théâtre du Parc, à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention, ainsi que tout document y afférent tel que d'éventuels avenants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 novembre 2022

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Marc MONTEUX



La secrétaire de séance,  
Michèle DUCREUX

